

# ETS TEISSERENC & HARLACHOL

Bonnetier. 1966.9167. Usine de Lodève 34700

En 1967, Je prenais ma mobylette pour aller à l'usine de bas.  
De Clermont-Hérault à Lodève, je partais le matin de bonne heure au moins demie heure avant l'heure que je devais commence, je quittais Clermont-Hérault, je passer le col de Gajo arrivé au Bories je continuer la route vers Lodève après jusqu'à Cartel c'était tout droit, mais moi un peu avant cartel je tourner sur ma gauche pour prendre une route du Puech, une route qui me menais directement sur l'Usine, une fois arriver je posais ma mobylette sous un prés-haut et je rentrais dans l'usine là un contremaitre venait m'expliqué le travail que je devais faire il ma plaçait dans une ranger de machine et j'en avais quinze de chaque coté, à surveiller qu'il me disait surtout faire attention que les aiguilles ne se coupe pas sinon c'est un bas de rayer, et faut la changer de suite et mettre un peu d'huile au début il m'avait donner des gants pour ne pas avec mes mains accrocher les bas, ça et une burette et une paire de pince pour enlever les aiguilles une fois coupées, donc je descendais d'abord d'un coté tout en regardant les quinze, puis en remontant les quinze autre machine, mais sans jamais quitter des yeux l'autre rangée, surtout bien regarder les bas qu'ils ne soient pas rayer, d'é qu'il y en avait un de rayer me fallait arrêter la machine enlever le bas rayer et changer l'aiguille casser mettre un peu d'huile et redémarrer la machine et de l'autre coté de ma ranger que ce soit à droite comme à gauche il y avait des ranger avec des femmes et des hommes ils faisaient comme moi, c'est simple l'usine était Remplis de machine à faire des bas ce n'était pas un travail pénible mais nous fallait marcher toute la journée, à midi comme j'avais apporter pour manger, et je manger sous le prés-haut, puis me reposer en attendant l'heure de la reprise du travail, l'on reprenais c'était toujours le même travail passer une aller entre deux rangers, pour surveiller les aiguilles à changer mais à la longue je commençais par me sentir trop enfermé

dans cette usine, alors une fois j'ai mis un peu trop d'huile je me suis fait engueuler car les bas à la place d'être tout blanc ils étaient tout jaune de l'huile, je fus renvoyer, et comme ça je retourner sur mes péniches sur le Rhône, maintenant je me souviens pas si c'était pendant mes congés car j'avais embarquer en 1964. Dans une compagnie de navigation. Comme j'avais deux mois de congés donc je pense que c'est comme ça que j'ai pus travailler dans cette usine, sinon je suis resté 7 ans sur les péniches.

Vincent TARRAL.

# BULLETIN DE PAIE

## ETS TEISSERENC & HARLACHOL

**3 SAUVE**  
URSSAF - NIMES  
481 - 30 - 311 - 2005

**4 St HIPPOLYTE-DU-FORT**  
URSSAF - NIMES  
481 - 30 - 263 - 0012

**6 LODEVE**  
URSSAF - MONTPELLIER  
481 - 34 - 142 - 0001

NET A PAYER

299, 00

APPORT

75

DATE

03 67

M. J. ...

|  |  |   |  |  |  |  |  |   |  |                    |  |   |  |
|--|--|---|--|--|--|--|--|---|--|--------------------|--|---|--|
| ETS-TEISSERENC & HARLACHOL   |  | L O D E V E   |  | URSSAF-MONTPELLIER/481-34-142-0001                           |  |  |  |   |  |                    |  |   |  |
| NOM - PRENOM<br>MR TARRAL VINCENT  |  | QUALIFICATION<br>BONNETIER                                |  | K  |  | SECL. N° MARCHE<br>46 6350                                     |  | N° SECURITE SOCIALE<br>1 45 04 46 042 004 |  | CODE USIN<br>36    |  |   |  |
| HEURES<br>POINTS<br>POINTS<br>DIFFIC.<br>MAJOR. HS 25%<br>MAJOR. HS 50%<br>ACOMPTE<br>ANCIEN APPOINT |  | NOMBRE<br>194,00<br>712<br>81<br>194,00<br>24,00<br>10,00 |  | TAUX<br>0,000<br>0,3500<br>0,5000<br>2,090<br>0,895<br>1,791 |  | MONTANT<br>0,00<br>249,20<br>40,50<br>405,46<br>21,50<br>17,92 |  | INDEMNITES<br>0,75                        |  | RETENUES<br>150,00 |  | <p style="text-align: center;">BULLETIN<br/>DE<br/>PAIE</p> |  |
| BASE IMPOSABLE<br>678,39   |  | BASES S. S.<br>734,58                                     |  | COTISATIONS A DEDUIRE<br>SEC. SOC.<br>RETRAITÉ<br>11,75      |  | CHOMAGE<br>0,37  |  | A PAYER<br>BRUT<br>734,58                 |  | INDEMNITES<br>0,75 |  |   |  |
|  |  |   |  | A DEDUIRE<br>RETENUES<br>150,00                              |  | NET A PAYER<br>529,00  |  | APPOINT<br>14                             |  | DATE<br>04 67      |  |   |  |

ICM - Marseille - 4-67